

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

NOUVEAU LYCÉE
Voie générale

LE CONTRÔLE CONTINU

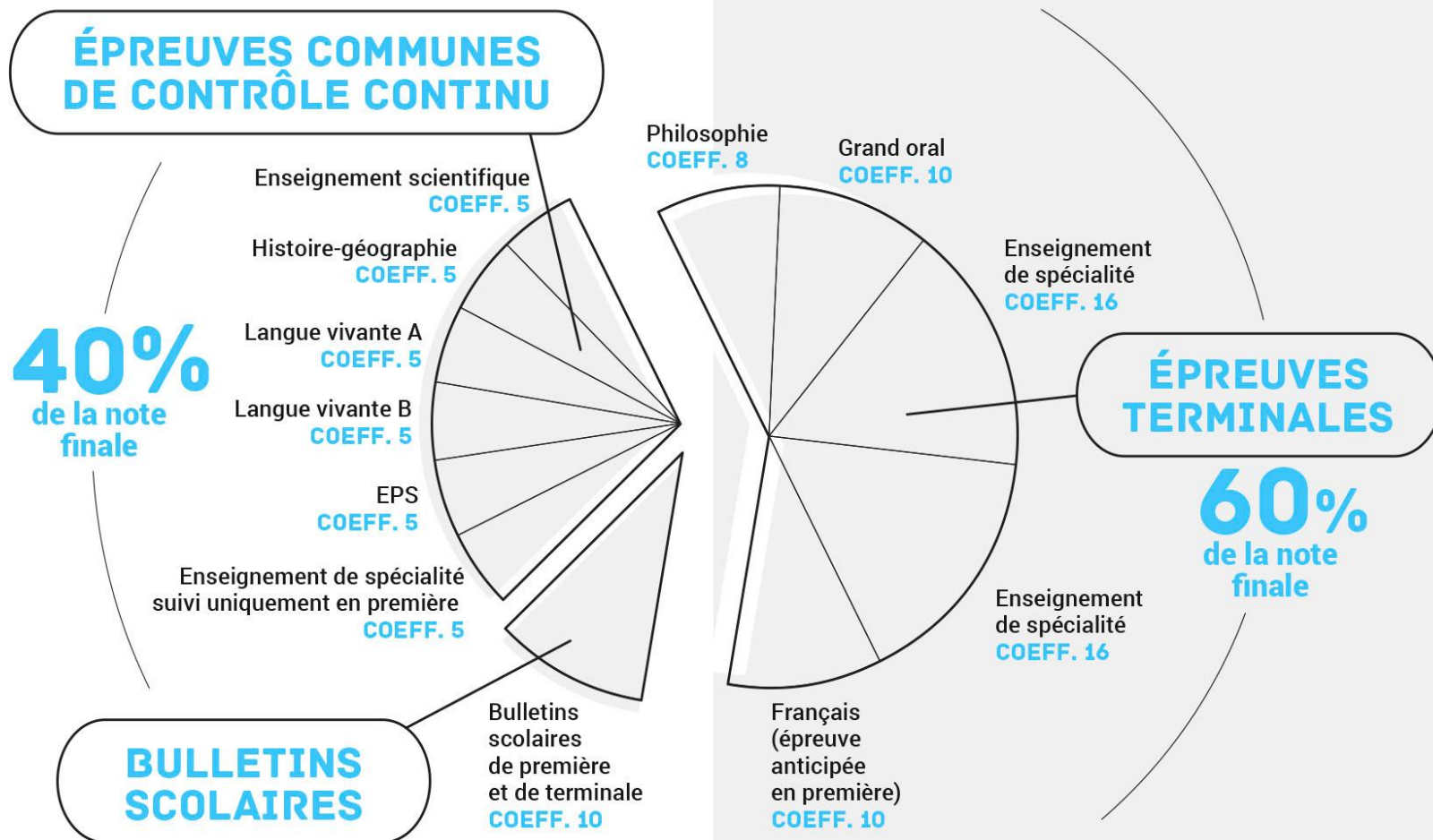


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

COMPOSITION DE LA NOTE DE CONTRÔLE CONTINU



LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL



COMPOSITION DE LA NOTE DE CONTRÔLE CONTINU (40%)

Cf. Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu

- **Livret scolaire** : évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève au cours du cycle terminal = **10%**
- **Épreuves communes de contrôle continu** : moyenne des notes obtenues = **30%**
- **Enseignement optionnel de LCA** : les points supérieurs à 10 sont affectés d'un coefficient 3 et s'ajoutent au nombre total de points obtenus au baccalauréat (« *bonus LCA* »).

ÉVALUATION CHIFFRÉE DE LA NOTE DE BULLETIN SCOLAIRE (10%)

Une note unique

- Basée sur la moyenne annuelle de tous les enseignements du livret scolaire
- Ne prend pas en compte les notes obtenues au titre des épreuves communes de contrôle continu
- Constituée de la moyenne des moyennes annuelles par discipline
 - en classe de première (coefficient 5)
 - en classe de terminale (coefficient 5)
- Validée lors du dernier conseil de classe de l'année de première et de terminale

Les enseignements optionnels

- Deux enseignements optionnels maximum sont pris en compte pour l'évaluation.
- Au-delà de deux options suivies, les deux meilleures moyennes sont prises en compte.
- Suite à l'application de cette règle, si la moyenne obtenue à l'option langues et cultures de l'Antiquité n'était pas prise en compte, le bonus éventuel (points de la moyenne au-delà de 10) s'ajouterait toujours au total des points obtenus par le candidat.

Situations particulières

En cas d'absence d'évaluation chiffrée annuelle justifiée par le statut ou la scolarité de l'élève et après autorisation du recteur d'académie, la note est composée de la moyenne des autres notes obtenues.

COMPOSITION DE LA NOTE FINALE D'ÉPREUVES DE CONTRÔLE CONTINU (30%)

■ Enseignements concernés :

- Histoire géographique
- Langue vivante A et B
- Enseignement scientifique (voie G)
- EPS (en CCF)
- Enseignement de spécialité suivi uniquement en première

■ Composition de la note des épreuves communes de contrôle continu (30%) :

- Pour chacun des enseignements, moyenne des notes obtenues lors des épreuves communes, quel que soit leur nombre
- Moyenne de tous les enseignements à part égale = note globale des épreuves de contrôle continu

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

LISTE DES EPREUVES D'E3C

Contrôle continu	Voie générale	Coefficient
Classe de première 1^{ère} série d'épreuves Du 20 janvier au 4 mars 2020 <u>Fin des corrections : 4 mars</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Histoire géographie (2h) ▪ LVA (1h) ▪ LVB (1h) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1/3 de 5 ▪ 1/3 de 5 ▪ 1/3 de 5
Classe de première 2^e série d'épreuves Du 20 avril au 3 juin 2020 <u>Fin des corrections : 3 juin</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Histoire géographie (2h) ▪ LVA (1h30) ▪ LVB (1h30) ▪ Enseignement scientifique (2h) ▪ Enseignement de spécialité de 1^{ère} (2h) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1/3 de 5 ▪ 1/3 de 5 ▪ 1/3 de 5 ▪ 1/2 de 5 ▪ 5
Classe de terminale 3^e série d'épreuves Après les vacances de printemps 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ LVA (écrit et oral) (2h + 10' oral) ▪ LVB (écrit et oral) (2h +10' oral) ▪ Histoire géographie (2h) ▪ Enseignement scientifique ▪ EPS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1/3 de 5 ▪ 1/3 de 5 ▪ 1/3 de 5 ▪ 1/2 de 5 ▪ 5

Cadrage des épreuves : cf. [notes de service n°2019-056 et suivantes du 18-4-2019](#)

L'ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE DE PREMIERE

L'élève de première communique au conseil de classe du 2^e trimestre l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en terminale et qui fera l'objet d'une épreuve commune de contrôle continu

Le choix de l'enseignement de spécialité non maintenu en terminale se fera entre le 23 mars et le 3 avril 2020

LISTE DES EPREUVES PONCTUELLES POUR RAPPEL

Contrôle continu	Voie générale	Coefficient
Classe de première	▪ Français écrit (4h) mercredi 17 juin 2020	▪ 5
	▪ Français oral (20') du 25 juin au 2 juillet 2020	▪ 5
Classe de terminale	▪ Enseignement de spécialité (2h) avant les vacances de printemps 2021	▪ 16
	▪ Enseignement de spécialité (2h) avant les vacances de printemps 2021	▪ 16
	▪ Philosophie fin juin 2021	▪ 8
	▪ Grand oral fin juin 2021	▪ 10

Cadrage des épreuves : cf. [notes de service n° 2019-056 et suivantes du 18-4-2019](#)

ORGANISATION DES EPREUVES

Le chef d'établissement en détermine les modalités :

- En cohérence avec les dates de la commission d'harmonisation académique
 - Dans la mesure du possible,
dans le cadre des emplois du temps normaux des élèves
en évitant la « banalisation » de journées pour l'organisation des épreuves
 - Les mutualisations entre établissements sont possibles
- Convocation envoyée par le chef d'établissement à chaque candidat
 - Épreuves corrigées sous couvert de l'anonymat (les copies sont anonymes et corrigées par d'autres professeurs que ceux des élèves)
 - Si absence pour cas de force majeure, épreuve de remplacement organisée par le même établissement
 - Absence sans justificatif ou hors cause de force majeure = note zéro attribuée pour l'épreuve.
 - Copies originales rendues aux candidats ; l'établissement garde une reproduction (papier ou numérique) de la version corrigée pendant une année après la publication des résultats de la session d'examen.

SUJETS ET BANQUE NATIONALE DE SUJETS

- Les sujets sont élaborés sous la direction de l'inspection générale et sous l'autorité du ministre
- Les sujets tiennent compte des progressions pédagogiques des programmes d'enseignement de 1^{ère} et de terminale.
- Les sujets sont centralisés dans une banque nationale de sujets
- Les professeurs, désignés par le chef d'établissement et sous sa responsabilité, choisissent, parmi les sujets présents dans la banque nationale, ceux qu'ils retiennent pour leur établissement. Le choix des sujets est guidé par les progressions pédagogiques suivies dans l'établissement et par les apprentissages mis en œuvre
- Aucune modification ne peut être apportée aux sujets de la banque nationale de sujets

SUJETS ET BANQUE NATIONALE DE SUJETS

DATES POUR 2019-2020

Ouverture de la BNS :

- **LUNDI 2 DECEMBRE 2019 pour la séquence 1**
- **LUNDI 2 MARS 2020 pour la séquence 2**

LA COMMISSION ACADÉMIQUE D'HARMONISATION

- Dans chaque académie est mise en place une commission d'harmonisation des notes des épreuves communes de contrôle continu
 - présidée par le recteur d'académie ou son représentant
 - composée inspecteurs pédagogiques régionaux et d'enseignants de l'enseignement public ou privé sous contrat nommés par le recteur d'académie
- se réunit après chaque série d'épreuves, au plus tard à la fin du trimestre considéré
- recherche d'éventuelles discordances manifestes des notes
 - Entre lots de copies pour un sujet donné
 - Entre sujets pour un enseignement donné
- peut procéder à des contrôles de copies
- procède si nécessaire à la révision de notes
- communique les notes au jury du baccalauréat qui arrêtera la note finale de chaque candidat.

LA COMMISSION ACADÉMIQUE D'HARMONISATION

DATES POUR 2019-2020

- Harmonisation séquence 1 : **du 10 au 13 mars 2020**
- **Communication des notes des E3C aux candidats du 16 au 20 mars 2020**
- Harmonisation séquence 2 : **du 9 au 12 juin 2020**
- **Communication des notes des E3C aux candidats du 15 au 19 juin 2020**